

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Politique sportive
– FSSE
J.BUI XUAN - AM
N° 2018-D-258

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC LA MAIF

FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du conseil au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement qui se déroulera les 8 et 9 septembre 2018, est approuvée la convention passée entre la MAIF et GrandAngoulême – Régie Espace Carat.

Article 2 – La MAIF s'engage à mettre à la disposition de GrandAngoulême la somme de 1 000 € dans le but de soutenir l'événement.

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage notamment à offrir à la MAIF des espaces publicitaires.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 juillet 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **30/07/2018**
Publié ou notifié,
Le **30/07/2018**